

**Programme-cadre
de prévention du suicide en milieu scolaire:**

**AGIR...
C'EST PRÉVENIR!**

Une approche globale et intégrée...

Centre de prévention du suicide 02

Afin d'alléger la lecture, nous ne retiendrons que l'emploi du genre masculin. Veuillez garder à l'esprit la féminisation du genre.

Réalisation:

Laurent Garneau
Responsable
Secteur communautaire

Carol Gravel
Responsable
Secteur recherche-développement

Centre de prévention du suicide 02

C.P. 993, Chicoutimi, (Québec)

G7H 5G4

Bureau: (418) 545-9110

Télécopieur: (418) 693-1505

Toute reproduction interdite sans autorisation

Novembre 2001

Programme-cadre-CPS02.wpd

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	4
Introduction	5
1 Approche	5
1.1 Volets d'action	5
2 Programme	7
2.1 Buts du programme-cadre.....	7
2.2 Objectifs du programme-cadre	7
2.3 Groupes concernés	7
2.4 Composition d'un comité.....	7
2.4.1 Formation	8
2.5 Modalités d'implantation	8
2.5.1 Évaluation du programme-cadre.....	9
2.6 Rôles et tâches des différentes ressources impliquées	9
2.6.1 Comité de prévention	10
2.6.2 Enseignants et personnel scolaire	10
2.6.3 Organisme de prévention du suicide	10
3 Volets d'action du programme-cadre	11
3.1 <i>Promotion</i>	11
3.1.1 La promotion via les enseignants et le personnel scolaire	11
3.1.2 La promotion et les élèves	12
3.1.3 La promotion et les parents	12
3.2 <i>Prévention</i>	12
3.2.1 La prévention via les enseignants et le personnel scolaire	12
3.2.2 La prévention et les élèves	13
3.2.3 La prévention et les parents	13
3.3 <i>Intervention</i>	13
3.3.1 L'intervention via les enseignants et le personnel scolaire	13
3.3.2 L'intervention et les élèves	14
3.3.3 L'intervention et les parents	14

3.4	Postvention	14
3.4.1	La postvention via les enseignants et le personnel scolaire	14
3.4.2	La postvention et les élèves	14
3.4.3	La postvention et les parents	15
	Bibliographie	20
	Références.....	20

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I	Phases d'implantation du programme	9
TABLEAU II	Volet promotion	16
TABLEAU III	Volet prévention	17
TABLEAU IV	Volet intervention	18
TABLEAU V	Volet postvention	19

INTRODUCTION

Les besoins imminents en matière de prévention chez les jeunes et les particularités de la problématique nous confirment la nécessité d'une implication accrue du milieu scolaire en matière de prévention du suicide et en la pertinence d'un programme-cadre de prévention intégré et durable dans les écoles.

Le milieu scolaire est un endroit tout désigné pour mettre en place un programme complet de prévention du suicide chez les jeunes: ceux-ci passent généralement plus de temps à l'école que dans toute autre structure extérieure à la maison; on peut facilement les rejoindre; il y a déjà des ressources en place pouvant être mises à contribution et c'est un milieu encadrant et sécurisant. C'est pourquoi il faut travailler à habiliter et outiller celui-ci afin qu'il puisse réaliser, de façon autonome, les diverses activités de prévention nécessaires.

Enfin, le présent programme-cadre constitue un outil de base indispensable afin de guider les institutions scolaires dans la mise en oeuvre d'activités de prévention du suicide et autres problématiques associées.

1 APPROCHE

1.1 Volets d'action

Ce programme propose une *approche globale et intégrée* qui contient la gamme complète de services en prévention du suicide à l'intérieur de quatre grands volets d'activités:

- . promotion
- . prévention
- . intervention
- . postvention

Pour espérer atteindre des résultats tangibles et satisfaisants, le milieu doit s'appropriier ledit programme et prévoir des actions propres à chacun des quatre volets d'activités sur une base régulière et continue. Les enseignants, le personnel scolaire, les élèves et les parents doivent nécessairement être visés par la programmation. Le contenu et la démarche peuvent cependant être intégrés aux activités déjà existantes dans l'institution. Les moyens et outils utilisés pour atteindre les objectifs désirés doivent tenir compte des caractéristiques propres du milieu, de ses ressources, de sa culture ainsi que des groupes concernés.

Plusieurs études soulignent l'importance de la promotion de la santé en matière de prévention du suicide. Celle-ci occupe une place de première importance dans le présent modèle:

«Les recherches récentes en matière de prévention du suicide en milieu scolaire suggèrent l'implantation de programmes de prévention à visées plus larges. Des programmes de promotion de la santé mentale qui visent à renforcer les capacités personnelles du jeune, par exemple par le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi, de la capacité à communiquer avec les autres.» (Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes, Rapport du Conseil permanent de la jeunesse, 1995.).

«Les ministres provinciaux de l'éducation devraient envisager la possibilité de mettre au point des

programmes provinciaux de santé mentale à l'intention des adolescents du réseau scolaire en mettant l'accent sur les facteurs essentiels au développement de l'estime de soi, sur les stratégies de résolution des problèmes et de prise de décisions et sur le développement des habiletés interpersonnelles.» (Le suicide au Canada , Rapport du Groupe d'étude sur le suicide au Canada, Santé Canada, 1994.).

Même s'il y a très peu de décès par suicide chez les enfants de moins de 12 ans, il n'en demeure pas moins que ceux-ci sont également affectés par cette problématique. Il y a souvent une méconnaissance et une sous-estimation de l'ampleur des comportements suicidaires et des décès par suicide chez ce groupe d'âge. De plus, les enfants comme la population en général se trouvent plus souvent confrontés à la perte d'un proche par suicide. Même si l'enfant ne réagit pas de la même façon que l'adulte, il n'en demeure pas moins affecté par le deuil.

C'est pourquoi il est approprié et pertinent d'implanter le programme-cadre non seulement dans les institutions de niveaux secondaires, mais également dans celles de niveaux primaires, en tenant compte toutefois des particularités relatives au milieu et aux groupes d'âges touchés.

Enfin, les retombées positives d'une telle approche devraient également aider à prévenir l'apparition de nombreux problèmes associés au suicide chez les jeunes tels le décrochage, la toxicomanie, la violence, l'alcoolisme, etc.

2 PROGRAMME-CADRE

2.1 Buts du programme-cadre

- . Diminuer les conduites suicidaires chez les jeunes et leurs proches.
- . Stimuler la prise en charge du milieu par l'adoption d'une approche globale en matière de prévention du suicide et autres problématiques associées.

2.2 Objectifs du programme-cadre

- . Offrir un modèle souple et intégré de prévention du suicide en milieu scolaire et faciliter son implantation.
- . Former, habiliter et outiller les ressources et les agents multiplicateurs afin qu'ils puissent réaliser des activités de promotion, de prévention, d'intervention et de postvention adaptées aux besoins de leur milieu.
- . Favoriser le partenariat entre les différents acteurs concernés: C.P.S. 02, comités de prévention, enseignants et personnel scolaire, élèves, parents et ressources extérieures.
- . Contrer l'apparition de nombreux problèmes auxquels les jeunes peuvent être confrontés (problématiques associées) **en réduisant les facteurs de risque et en augmentant les facteurs de protection.**

2.3 Groupes concernés

Le programme est destiné aux institutions scolaires de niveau primaire et secondaire. Il s'adresse aux enseignants et à l'ensemble du personnel scolaire, aux élèves et aux parents. Il exige l'implication et la collaboration de ressources internes et externes.

2.4 Composition d'un comité

Il va de soi que l'éventail d'activités relatives à chacun des volets du programme-cadre ne peut se réaliser sans la mise sur pied d'une *structure permanente* à l'école. Un comité de prévention composé de personnes-clés devrait être mis sur pied:

- . membre(s) de la direction;
- . professionnels non-enseignants (psychologues, travailleurs sociaux, infirmières...);
- . animateur(s) spirituel(s) et d'engagement communautaire;
- . représentant(s) des enseignants, élève(s), parent(s), pair(s)-aidant(s);
- . collaborateur(s) extérieur(s).

Un membre du comité devrait être choisi pour assurer la coordination de l'ensemble des activités.

2.4.1 Formation

Les membres du comité devraient recevoir une formation de base d'une durée de deux jours sur la prévention du suicide et l'intervention en situation de crise suicidaire. Des sessions de perfectionnement ou des rappels devraient avoir lieu par la suite pour les personnes en poste et pour les nouveaux arrivants selon les besoins spécifiques.

2.5 Modalités d'implantation

Le programme devrait faire partie intégrante du *Projet éducatif* de l'institution scolaire. Nous croyons que son implantation pourrait se réaliser sur une période de trois ans:

Première année

procéder à la création et à la formation du comité de prévention de l'école; élaborer et implanter des protocoles d'intervention de crise et de postvention.

Deuxième année

réaliser des activités de promotion et de prévention auprès des enseignants, du personnel scolaire et des élèves; évaluer les activités et s'ajuster.

NB. : Pas d'activités directes de prévention s'adressant aux jeunes de niveau primaire.

Troisième année

ajouter des activités de promotion et de prévention s'adressant aux parents; évaluer les activités et s'ajuster; évaluer l'ensemble du programme et apporter les modifications nécessaires.

Le contenu, les échéanciers et les modalités d'application devraient s'harmoniser avec les besoins spécifiques et les objectifs de promotion de la santé et de prévention de chaque institution.

En début d'année scolaire, le comité devrait se réunir pour s'assurer que tout est en place pour l'application des protocoles d'intervention de crise et pour planifier sa programmation annuelle. Le calendrier d'activités de promotion et de prévention ainsi que l'application des protocoles devraient faire partie intégrante des politiques et de la vie de l'institution et répondre aux besoins des différents groupes concernés. C'est pourquoi, il pourrait s'avérer pertinent de procéder à des «consultations terrain» avant de passer à l'adoption finale de la programmation annuelle.

Les structures et les liens de communication étant en place, toutes les activités du programme devraient pouvoir se réaliser sur une seule année.

Le succès de ce modèle repose essentiellement sur: la volonté de prise en charge du milieu, la permanence, l'adaptabilité du programme et la collaboration des partenaires.

Le tableau suivant illustre les phases d'implantation du programme-cadre et les ressources impliquées au niveau de la coordination des activités.

Tableau I: PHASES D'IMPLANTATION DU PROGRAMME-CADRE		
PHASES	COORDINATION	CALENDRIER
Recrutement des membres du comité de prévention de l'école.	Direction de l'école Comité de prévention C.P.S.	Première année
Formation des membres du comité.		
Implantation d'un protocole d'intervention de crise et de postvention. Bilan - ajustements		
Activités de promotion et de prévention auprès des enseignants, du personnel scolaire et des élèves. Bilan - ajustements <i>NB. : Pas d'activités directes de prévention s'adressant aux jeunes de niveau primaire.</i>	Comité de prévention C.P.S.	Deuxième année
Activités de promotion et de prévention s'adressant aux parents. Bilan - ajustements	Comité de prévention C.P.S. Organismes et établissements	Troisième année

2.5.1 Évaluation du programme-cadre

Afin de pouvoir procéder à d'éventuels ajustements, le comité de prévention et les ressources impliquées devraient nécessairement compléter des grilles d'évaluation (voir en annexe) permettant de vérifier le processus d'implantation du programme et l'atteinte des objectifs de chaque activité auprès des groupes concernés.

2.6 Rôles et tâches des principales ressources impliquées

Pour assurer la bonne marche du programme-cadre, les rôles et les tâches de chacune des ressources impliquées devraient être définis le plus clairement possible .

Nous vous proposons la répartition des rôles et tâches suivantes.

2.6.1 Comité de prévention:

- . Voir à la formation des membres.
- . Doter l'institution de protocoles d'intervention de crise et de postvention; prévoir la présence de ressources internes et externes aptes à intervenir en situation de crise; assurer des mécanismes de soutien et de suivi.
- . Planifier, coordonner, réaliser les activités de promotion, de prévention, d'intervention et de postvention dans l'école, en collaboration avec ses partenaires (C.P.S., école, CLSC, organismes communautaires, etc.).
- . Informer et sensibiliser les enseignants et l'ensemble du personnel scolaire, les élèves et les parents en regard de la prévention du suicide et promouvoir des facteurs de protection.
- . Procéder à l'évaluation de chaque activité et faire un bilan annuel.

2.6.2 Enseignants et ensemble du personnel scolaire:

- . Appuyer le comité dans ses activités de promotion, de prévention, d'intervention et de postvention.
- . Participer aux réunions organisées par le comité de prévention.
- . Aider au dépistage des personnes à risque ou en difficulté.
- . Légitimer la demande d'aide et promouvoir les ressources disponibles.

2.6.3 Organisme de prévention du suicide:

- . Faire la promotion du programme-cadre auprès de l'institution scolaire.
- . Soutenir le comité de prévention dans les diverses phases d'implantation et d'application du programme-cadre:
 - . dispenser la formation nécessaire aux membres du comité de prévention;
 - . collaborer à la mise en place des protocoles d'intervention de crise et de postvention à l'école;
 - . réaliser des activités d'information et de sensibilisation auprès des enseignants, du personnel

scolaire, des aidants naturels, des groupes à risque et des parents;

- . répondre aux demandes d'information, de documentation et de matériel promotionnel;
 - . prévoir des mécanismes d'évaluation.
-
- . Favoriser le partenariat et la concertation inter-comités, inter-institutionnels (soutien, échange de services, échange d'expertise et d'outils, réalisation d'activités d'envergure, etc.).
 - . Procéder à l'évaluation globale du programme-cadre.

3 VOLET D'ACTION DU PROGRAMME-CADRE

Cette partie présente les quatre volets d'action du programme-cadre et les principaux motifs justifiant la nécessité d'implication des groupes concernés: enseignants, personnel scolaire, élèves et parents.

3.1 Promotion

La promotion vise l'accroissement du bien-être personnel et collectif; la permanence de ses actions porte sur des déterminants de la santé auprès de la population. Elle travaille «en amont» des problèmes, c'est-à-dire avant leur apparition. Elle contribue à diminuer les facteurs de risque et à augmenter les facteurs de protection auprès d'une population visée.

3.1.1 La promotion via les enseignants et le personnel scolaire

Les enseignants travaillent au niveau du savoir, savoir être et savoir-faire des jeunes. De concert avec l'ensemble du personnel scolaire, ceux-ci contribuent à ce que l'institution soit un milieu de vie agréable et stimulant, propice à l'apprentissage et au développement des habiletés personnelles, interpersonnelles et sociales des jeunes. Ils font la promotion de saines valeurs et habitudes de vie, agissent en tant que modèles viables et crédibles, assurent au quotidien une constance et une concordance dans les messages véhiculés de façon à favoriser chez les élèves une intégration progressive et positive.

3.1.2 La promotion et les élèves

Les jeunes cherchent à définir l'environnement dans lequel ils évoluent, à l'adapter à leur réalité. Il est important que ceux-ci puissent développer un sentiment d'appartenance au milieu scolaire et bénéficier d'opportunités d'échange et de partage d'expériences positives avec des pairs et des adultes significatifs. Ils ont besoin d'être stimulés et responsabilisés, de se sentir considérés et importants, de bénéficier, selon leur âge, d'un certain pouvoir de décision sur des aspects relatifs à la vie de l'institution. La formule «par et pour» les jeunes demeure une approche incitative et profitable pour tous dans la mesure où il y a un bon dosage entre l'autonomie et l'encadrement afin d'atteindre les résultats désirés. C'est pourquoi, tout comme l'ensemble du personnel, les jeunes de niveau secondaire devraient être mis à contribution dans le processus d'identification des priorités de promotion de la santé de l'institution scolaire et dans l'élaboration des stratégies efficaces.

Le développement des habiletés personnelles, interpersonnelles et sociales des adolescents et des enfants, qui sont des facteurs de protection importants contre le suicide et autres problématiques associées, devrait faire l'objet d'une attention particulière lors de la programmation.

3.1.3 La promotion et les parents

Les parents travaillent en complémentarité et en continuité avec l'institution pour le développement des habiletés personnelles, interpersonnelles et sociales des jeunes et l'intégration de saines valeurs et habitudes de vie. Ils ont besoin d'être informés, rassurés et mieux outillés face à leur enfant. Le développement d'attitudes et de comportements propices au maintien d'une bonne communication en milieu familial est un élément fondamental pour consolider les efforts de promotion jusqu'à la maison. Des liens étroits devraient être maintenus entre l'école et les parents afin d'assurer une constance ainsi qu'une complémentarité dans l'éducation et l'information véhiculée.

3.2 Prévention

La prévention désigne toute mesure visant à diminuer l'incidence des comportements à risque pour la santé auprès de groupes cibles.

Bien qu'il existe des distinctions théoriques entre la promotion et la prévention, il arrive fréquemment, dans l'application, que leurs champs se recoupent.

3.2.1 La prévention via les enseignants et le personnel scolaire

Les enseignants et l'ensemble du personnel scolaire appuient le comité dans ses efforts. Ils participent à l'élaboration et à l'application d'activités de prévention; assurent la diffusion d'informations pertinentes sur la problématique du suicide et autres problématiques associées; agissent à titre de sentinelles; voient au dépistage des personnes en difficulté et initient la démarche d'aide appropriée à la situation. Les enseignants sont particulièrement bien placés pour observer des indicateurs du niveau de stress des jeunes tels des changements au niveau personnel, interpersonnel et social. Leur relation privilégiée avec eux favorise l'émergence d'un climat propice à la confiance et à la confiance.

3.2.2 La prévention et les élèves (niveau secondaire seulement)

Les jeunes se confient souvent entre eux. Des activités visant à les informer et à les sensibiliser à la problématique du suicide et à leur rôle d'agent préventif auprès de leurs pairs vivant des difficultés peuvent être proposées. Une consultation préalable par rapport à leur intérêt pour la problématique et l'approche à privilégier est toutefois souhaitable.

3.2.3 La prévention et les parents

À même titre que pour la promotion, des liens étroits devraient être maintenus entre l'école et les parents afin d'assurer une constance et une complémentarité dans les actions de prévention s'adressant aux jeunes.

Les parents devraient être informés et sensibilisés sur différentes réalités actuelles entourant les jeunes. Une bonne connaissance de la prévention du suicide et des principales ressources disponibles s'avère profitable. Les parents ont souvent besoin de partager, de comprendre, d'être sécurisés et aidés dans l'accomplissement de leur rôle parental.

3.3 Intervention

L'intervention englobe l'évaluation de l'urgence, l'orientation vers des services d'aide, le suivi et le traitement des personnes à risque ou en difficulté. Elle vise une démarche concrète, avec des objectifs mesurables et réalisables en vue de l'amélioration progressive d'une situation problématique. Des services de soutien devraient être également disponibles pour les proches de la personne en crise.

3.3.1 L'intervention via les enseignants et le personnel scolaire

L'implantation d'un protocole d'intervention de crise dans l'institution permet aux enseignants et à l'ensemble du personnel scolaire d'intervenir rapidement et adéquatement lors de conduites suicidaires ou de situations d'urgence.

Le comité prépare, informe et soutient les enseignants et l'ensemble du personnel scolaire relativement aux procédures à suivre en situation de crise.

3.3.2 L'intervention et les élèves

Une réponse immédiate et adaptée contribue à briser l'isolement, éviter l'effet cumulatif des problèmes, favoriser la résolution rapide de la crise, réduire les risques de récurrence et permettre aux jeunes l'apprentissage de nouvelles stratégies d'adaptation. Il est primordial de tout mettre en oeuvre pour faciliter, en tout temps, l'accès aux ressources internes et externes ainsi que d'assurer la coordination et la concertation entre les différents acteurs impliqués.

3.3.3 L'intervention et les parents

Les liens étroits entre l'école et les parents permettent une complémentarité dans les actions d'intervention s'adressant aux jeunes en difficulté.

Les parents devraient connaître les principes de base en intervention auprès des personnes suicidaires ainsi que leur rôle et tâches relatives à l'application du protocole d'intervention de crise adopté par l'institution.

La famille du jeune devrait ainsi pouvoir bénéficier d'un soutien tout au long du processus de résolution de la crise.

3.4 Postvention

Un suicide ou une tentative de suicide d'un élève, d'un enseignant ou d'un membre du personnel peut affecter et bouleverser considérablement la population scolaire. L'école peut se retrouver en situation de crise. Il est toutefois possible de «gérer» adéquatement une telle situation.

La postvention oriente les mesures à prendre afin d'atténuer les impacts négatifs pour la personne et son entourage plus ou moins immédiat. Elle s'adresse aux personnes suicidaires, à celles qui les entourent et aux personnes endeuillées par suicide. Elle a comme objectifs spécifiques de diminuer la durée et l'intensité de la crise, réduire le risque d'effet d'entraînement et prévenir les complications du deuil. Les personnes endeuillées par suicide ont grand besoin d'information, d'aide et de soutien.

3.4.1 La postvention via les enseignants et le personnel scolaire

L'implication des enseignants et de l'ensemble du personnel scolaire est essentielle dans l'application des mesures de postvention adoptées par le comité, notamment en ce qui concerne le repérage des jeunes à risque, l'animation d'activités d'information et de verbalisation en classe, le contrôle des absences et la promotion des ressources. Ceux-ci devraient être préparés à intervenir, guidés et soutenus en situation de crise.

3.4.2 La postvention et les élèves

La nouvelle du suicide d'un jeune, d'un enseignant ou d'un membre du personnel peut se répandre très rapidement dans l'institution. Ce genre d'événement génère habituellement plusieurs émotions et réactions dont un état d'insécurité et même de panique chez les jeunes. De plus, plusieurs études révèlent que le suicide d'un élève au sein d'une communauté amène d'autres jeunes potentiellement suicidaires à entretenir l'idée que le suicide est une avenue de résolution de problèmes plus enviable que d'autres. Le risque de suicide chez les proches du suicidé est d'autant plus grand, si ceux-ci se sentent directement ou indirectement responsables du décès.

On peut désamorcer la situation en permettant aux jeunes d'exprimer leurs émotions et en répondant à leurs questions. Les personnes endeuillées par suicide ont grand besoin d'aide et de soutien. Une intervention adéquate permet de diminuer le risque d'effet d'entraînement, de repérer les jeunes à risque et de revenir plus rapidement à un mode de fonctionnement normal. Des mesures de postvention offertes en réponse à une tragédie renforcent les habiletés à surmonter une crise. Elles peuvent également s'appliquer auprès d'un jeune suicidaire et de son entourage à la suite d'une tentative de suicide.

3.4.3 La postvention et les parents

Lors du suicide d'un jeune, d'un enseignant ou d'un membre du personnel scolaire, plusieurs parents peuvent avoir des appréhensions, des interrogations, et même vivre un état de panique face à la réaction de leur jeune. Des rencontres d'information permettant d'échanger sur les événements, de mieux connaître les attitudes à adopter ainsi que les services disponibles s'avèrent profitables en de telles circonstances.

Il est important que le protocole d'intervention adopté par l'institution définisse clairement les actions à mener auprès des parents afin de s'assurer de leur collaboration et de mieux répondre aux besoins des jeunes endeuillés, à risque suicidaire ou en difficulté.

Tableaux synthèses

La partie suivante présente sous forme de tableaux, les objectifs, les contenus-types ainsi que les activités proposées pour chacun des volets d'action: promotion, prévention, intervention et postvention, selon les clientèles concernées: enseignants, personnel scolaire, élèves et parents.

La planification d'une programmation annuelle impliquant les enseignants, le personnel scolaire et les jeunes devraient être réalisée en début d'année scolaire. Les principaux éléments intégrateurs des volets promotion et prévention sont: le *Projet éducatif*, l'enseignement (cours de F.P.S., mandats d'information, connaissances transversales, approche pédagogique), le tutorat des enseignants, le savoir être, le parascolaire, les services complémentaires, le comité de prévention de l'école.

OBJECTIFS	THÈMES POSSIBLES: (Facteurs de protection)	Ens. et pers. scol.			CHOIX DES MÉDIUMS:	Ens. et pers. scol.			
		Élèves	Parents	Parents		Élèves	Parents	Parents	
Promouvoir de saines habitudes de vie ainsi que le développement des compétences personnelles, interpersonnelles et sociales.	. Estime de soi, valorisation	T	T	T	. Session de formation	T	T	T	
	. Espoir en l'avenir (contrer les pensées fatalistes)	T	T	T	. Animation-vidéo	T	T	T	
	. Aide et entraide	T	T	T	. Journal étudiant	T	T	T	
	. Initiative, autonomie	T	T	T	. Bulletin d'information	T	T	T	
	. Résolution de problème et négociation	T	T	T	. Radio étudiante	T	T	T	
	Faciliter l'intégration et l'appartenance à l'école.	. Communication efficace	T	T	T	. Théâtre-animation	T	T	T
		. Identification et gestion des émotions	T	T	T	. Kiosque	T	T	T
		. Tolérance à la frustration et persévérance	T	T	T	. Jeu, loisir	T	T	T
		. Responsabilités et engagement	T	T	T	. Sports	T	T	T
		. Passions et loisirs	T	T	T	. Activité para-scolaire	T	T	T
. Défis professionnels		T	T	T	. Semaine du mieux-vivre	T	T	T	
. Préjugés, stéréotypes sexuels et sociaux		T	T	T	. Journée thématique	T	T	T	
. Relations interpersonnelles		T	T	T	. Rencontre thématique	T	T	T	
. Spiritualité, sens moral, respect		T	T	T	. Groupe d'échange	T	T	T	
. Étapes du développement humain		T	T	T	. Dîner causerie	T	T	T	
Promouvoir la santé, mobiliser les ressources disponibles, assurer une complémentarité et une continuité d'actions.	. Compétences parentales	T	T	T	. Droit de parole (panel)	T	T	T	
	. Préparation au changement et aux pertes	T	T	T	. Rencontre d'information et de sensibilisation	T	T	T	
	Thèmes spécifiques au primaire:				. Colloque	T	T	T	
	. Intégration du concept de mort (irréversible, universelle...)	T	T	T	. Documentation	T	T	T	
					. Conférence	T	T	T	
					. Journée porte ouverte	T	T	T	
					. Activité médiatique	T	T	T	
					. Mouvements	T	T	T	

OBJECTIFS	THÈMES	Ens. et pers. scol.			CHOIX DES MÉDIUMS	Ens. et pers. scol.		
		Élèves	Parents			Élèves	Parents	
Responsabiliser à l'importance d'agir individuellement et collectivement pour prévenir le suicide.	Bloc prévention du suicide: . Mythes-réalités . Facteurs de risque . Crise suicidaire et signes précurseurs . Confiance/référence . Avenues et limites de l'intervention . Ressources d'aide . Résistances à la demande d'aide . Comité de prévention et ses activités	T	T	T	. Session de formation . Animation vidéo . Journal étudiant . Bulletin d'information . Théâtre-animation . Kiosque . Colloque . Journée ou semaine thématique . Rencontre thématique . Matériel promotionnel . Dîner auserie . Documentation . Droit de parole (panel) . Activités médiatiques . Quiz, questionnaire . Témoignage positif . Comité de pairs-aidants: recrutement; . sélection; . formation continue; . supervision et soutien.	T	T	T
Maximiser les efforts de prévention du suicide initiés par le comité de l'école.	Bloc pairs-aidants: . Écoute active . Blocages à la communication . Attitudes aidantes . Langage corporel . Confidentialité (piège) . Gains secondaires . Limites personnelles . Risque et urgence . Jeux de rôle . Supervision individuelle et/ou de groupe	T	T		. Rencontre d'échange auprès des groupes à risque . Activité médiatique . Réalisation d'une programmation annuelle d'activités de prévention . Partenariat interétablissements	T	T	T
Assurer une complémentarité et une continuité d'actions au niveau des problématiques associées et des ressources disponibles.	Bloc problématiques associées: . Toxicomanie, jeu excessif . Violence, abus, agression . Maladie mentale ou physique . Séparation, divorce . Orientation sexuelle . Discrimination . Inactivité professionnelle . Pauvreté	T	T	T		T	T	T
Amener une utilisation judicieuse des ressources d'aide.								

Tableau IV: VOLET: INTERVENTION

OBJECTIFS	THÈMES	Ens. et pers. scol.			ACTIVITÉS	Ens. et pers. scol.		
		Élèves	Élèves	Parents		Élèves	Élèves	Parents
Assurer une intervention directe auprès des jeunes en difficulté.	Crise suicidaire	T	T	T	Adoption, implantation, application d'un protocole d'intervention de crise	T		T
	Signes précurseurs	T	T	T		Session de formation et de perfectionnement	T	
Désamorcer la crise suicidaire, intervenir avant le passage à l'acte, assurer un suivi.	Évaluation de l'urgence	T	T	T	Consultation individuelle et familiale		T	T
	Référence, accompagnement, signalement	T		T		Suivi de crise	T	T
Soutenir la personne en crise et ses proches, faciliter l'accès aux diverses ressources internes et externes.	Intervention de crise (enfants, adolescents...)	T		T	Référence, accompagnement, signalement		T	
	Rôles et tâches des différents acteurs selon protocole	T				Évaluation médicale	T	T
Rendre les lieux sécuritaires.	Procédures à suivre selon protocole	T			Partenariat interétablissements, PSI		T	
	Confidentialité et secret	T	T	T		Études de cas et simulations	T	
	Étiquette et aspects légaux	T	T	T				
	Soutien clinique	T	T	T				
	Service 24/7	T	T	T				

PROGRAMMATION: s'assurer, en début d'année scolaire, de la disponibilité des ressources et de la bonne marche des protocoles internes auprès du personnel scolaire; voir aux besoins de formation et de perfectionnement en intervention auprès des personnes suicidaires.

(N.B. : Thèmes de ce volet quelque peu abordés en même temps que ceux du *Bloc prévention du suicide* dans le volet prévention.)

COORDINATION: Comité de prévention

RESSOURCES: ÉCOLE, COMMISSION SCOL., ORGANISMES COM., RÉSEAU

Tableau V: VOLET: POSTVENTION

OBJECTIFS	THÈMES	Ens. et pers. scol.			ACTIVITÉS	Ens. et pers. scol.		
		Élèves	Parents			Élèves	Parents	
Réduire le risque d'effet d'entraînement.	Principes de base	T		T	Adoption et implantation d'un protocole de postvention (voir guide du C.P.S. 02)	T		
Réduire le risque de complication du deuil.	Procédures, rôles et tâches (institution primaire, secondaire)	T		T				
Prévenir la récurrence et le risque de chronicisation du comportement suicidaire.	Réactions des personnes endeuillées (enfants, adolescents...)	T	T	T	Partenariat interétablissements	T		
Améliorer l'efficacité et la rapidité des interventions auprès des personnes touchées par le geste malheureux.	Processus de deuil (enfants, adolescents...)	T	T	T	Session de formation et de perfectionnement	T		
Faciliter le processus de deuil et diminuer les effets négatifs pour la personne et son entourage.	Techniques de verbalisation (enfants, adolescents...)	T		T	<u>En situation de crise:</u> Animation en classe à la suite d'un décès par suicide et lors de certaines tentatives	T	T	
	Activités médiatiques (direction)	T			Rencontres individuelles, familiales, de groupes	T	T	T
	Situations particulières: Suicide à l'école	T	T	T				
	Suicide d'un enseignant ou d'un membre du personnel	T	T	T				
	Suicides en série	T	T	T				
	Tentative de suicide	T	T	T	Dépistage et intervention auprès des proches, des individus à risque	T	T	T
	Pactes de suicide	T	T	T				
	Retour de vacances	T		T				
	Recommandations (avant, pendant, après...)	T	T	T	Référence, accompagnement, signalement	T	T	T
	Ressources d'aide externes et internes				Groupe de cheminement pour personnes endeuillées	T	T	T
					Suivi de crise	T	T	T
					Rencontres d'information et de verbalisation			

PROGRAMMATION: s'assurer, en début d'année scolaire, de la disponibilité des ressources et de la connaissance des protocoles internes par l'ensemble du personnel scolaire; voir aux besoins de formation, informer les parents sur la postvention et sur leur rôle en situation de crise.

COORDINATION: Comité de prévention

RESSOURCES: ÉCOLE, COMMISSION SCOL., ORGANISMES COM., RÉSEAU

BIBLIOGRAPHIE

- BEAULIEU, M., GALLAGHER, R. & LEPAGE, L. (1993). La prévention du suicide à l'école. Session d'information et de sensibilisation, M.E.Q., Québec.
- BREAULT, R., BEAULIEU, M. & PINEAULT, H. (1994). Le suicide: quoi faire? Guide pour la prévention du suicide, C.P.S. de Québec et Collège de Limoilou.
- BEAULIEU, M., BREAULT, R. & FORGUES, S. (1992). Prévenir le suicide, c'est agir dès maintenant, C.P.S. de Québec, CLSC La Source, Cégep de Limoilou.
- CAGLAR, A. F., LADAME, G., RAIMBAULT, G. & SAMY, M. (1989). Adolescence & suicide, Paris, Les Éditions ESF, 173 p.
- GRAVEL, CAROL (1999). Programme de postvention en milieu scolaire: intervenir à la suite d'un suicide, 149 p., Centre de prévention du suicide 02, Québec.
- LAVOIE-ROUX, T. (1989). Politique de santé mentale, MSSS, Québec.
- MISHARA, B. & TOUSIGNANT, M. (1999). Pour une véritable prévention primaire du suicide, Revue québécoise de psychologie. Vol 4, no 1.
- RAYMOND, S. (1993). La prévention du suicide à l'école. Document d'information, Gouvernement du Québec, M.E.Q., Québec.
- ROY, FR., BEAUREGARD, C., DESCHÊNES, L., VALLERAND, L. (1994), La prévention du suicide auprès des jeunes en milieu scolaire: Programme-cadre, Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska inc.

RÉFÉRENCES

- GROUPE D'ÉTUDE NATIONAL SUR LE SUICIDE AU CANADA (1987), Le suicide au Canada: Rapport du Groupe d'étude sur le suicide au Canada, Ottawa: ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, p. 96.
- Idem, RÉSUMÉ p. XIV
- GROUPE D'ÉTUDE NATIONAL SUR LE SUICIDE AU CANADA (1994), Le suicide au Canada: Mise à jour du rapport du Groupe d'étude sur le suicide au Canada, Ottawa: ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, p. 60 et 93.
- D'AMOUR, Y. (1995), Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes, Conseil permanent de la jeunesse, p. 90.